



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Dijon, le 12 septembre

Les IA-IPR de lettres
à

mesdames et messieurs les
professeurs de lettres

s/c de mesdames et messieurs les
chefs d'établissement

CORPS D'INSPECTION
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :

Célia ALEXANDER

Véronique BOULHOL

Jérôme DESTAING

IA-IPR de Lettres

celia.alexander@ac-dijon.fr

veronique.boulhol@ac-dijon.fr

jerome.destaing@ac-dijon.fr

Téléphone

03 80 44 87 01

Secrétariat :

03 80 44 86 96

Télécopie

03 80 44 86 95

Courriel du secrétariat

corpsdinspection1@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon

Secrétariat IA-IPR

2G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon Cedex

Chères et chers collègues,

La lettre de rentrée des corps d'inspection, commune à toutes les disciplines, explicite les priorités nationales et académiques ; sa connaissance est nécessaire pour orienter votre pratique professionnelle et favoriser les acquis des élèves. Notre document disciplinaire la complète.

Comme chaque année, nous tenons d'abord à remercier les professeurs qui ont accepté de prendre en charge les nombreux stagiaires, contractuels admissibles et Emplois d'Avenir Professeurs en poste dans l'académie. C'est une mission essentielle qui favorisera leur entrée dans le métier et leur intégration dans les établissements.

Nous remercions particulièrement toutes celles et tous ceux qui se sont investis l'an dernier dans le cadre de la formation, en lien avec la réforme du collège et du PAF.

➤ **Objectifs en Lettres**

Concernant le collège et le lycée, il s'agit ici d'indiquer pour notre discipline de grandes orientations :

- ✓ **participer pleinement à la mise en œuvre de la réforme du collège**
 - votre inscription massive au sein des dispositifs de formation constituant le temps 2 de la réforme indique à quel point vous souhaitez poursuivre la réflexion initiée l'an passé lors des journées de formation disciplinaire. Ce temps 2, tout en se fondant bien naturellement sur l'essentiel de la réforme (inscription de la discipline dans le socle commun ; logique de cycle ; fondement didactique rigoureux), sera centré sur la **mise en œuvre pédagogique en classe des programmes** ;
 - l'ampleur ambitieuse de la réforme pour une meilleure réussite de chaque élève doit vous autoriser pleinement à vivre cette année sous le mode de **l'essai pédagogique**. Vous saurez renoncer à des stratégies peu efficaces pour tenter autre chose, qu'il s'agisse du français, des LCA, de l'AP ou des EPI au sein desquels vous serez engagés. Lors de ces essais pédagogiques, qui seront nombreux et pas nécessairement couronnés immédiatement de succès, **ne perdez jamais de vue le plaisir de vos élèves tout en préservant le vôtre.**

- ✓ **continuer à mettre en œuvre au sein de vos pratiques ce qui favorise la réussite des élèves**

- **la mise en activité autonome des élèves, individuelle, en binôme ou en groupe.** Encore minorée dans notre discipline, elle progresse continûment, davantage au collège qu'au lycée cependant. Nous vous encourageons fortement à poursuivre dans cette voie. Il s'agit de faire participer l'élève à l'élaboration du sens de ses apprentissages et de ses savoirs, en favorisant tout ce qui relève d'une démarche heuristique. C'est un enjeu particulièrement important pour le cœur de notre discipline, la lecture accompagnée d'œuvres



ou d'extraits littéraires en classe, afin de rendre chaque élève davantage acteur de ses lectures ;

- la mise en œuvre de **stratégies différenciées**. Toute classe est hétérogène par nature, quels que soient ses résultats scolaires. Rappelons cette évidence : **l'hétérogénéité d'une classe est d'abord cognitive**, chaque élève mettant en œuvre des stratégies spécifiques pour comprendre et apprendre. La **différenciation** est ainsi le seul moyen de **répondre aux besoins particuliers des élèves en termes de compréhension et d'apprentissage**. Le recours aux **TICE**, judicieusement choisi et adapté, peut se révéler particulièrement efficace en termes de différenciation ;

- la pratique de **l'évaluation des compétences** au quotidien. C'est la capacité à évaluer précisément, régulièrement et explicitement ce que l'élève sait ou ignore, sait ou ne sait pas faire qui fonde la bienveillance du professeur et autorise les progrès des élèves. Il y va également pour chaque élève de **l'estime de soi**.

Pour les trois entrées qui précèdent (autonomie, différenciation, évaluation des compétences), nous tenons à souligner à quel point la réflexion des équipes de Lettres est vivante depuis plusieurs années ; cela se traduit par une évolution globalement positive des pratiques. Nous serons à vos côtés, le plus souvent possible dans vos établissements, dans l'échange et le conseil, pour vous aider à mettre en œuvre la réforme avec sérénité. Sachons ensemble relever ce défi aussi exigeant que stimulant, et explorer de nouvelles approches en nous inspirant des résultats nationaux et internationaux de la recherche, pour permettre au plus grand nombre de nos élèves de se penser avec ambition et de réussir.

Vous pouvez compter sur notre engagement.

➤ **Quelques rappels pratiques :**

- Nous vous rappelons que vous pouvez nous écrire, sans passer par la voie hiérarchique pour ce qui concerne les questions d'ordre pédagogique ou didactique, par courriel *ou* par courrier postal. Le courrier sera envoyé à l'adresse suivante : **RECTORAT, bureau des IPR, 2 G rue général Delaborde, 21033 DIJON CEDEX.**

Nous demandons également à ce que chaque professeur active son adresse électronique académique, qu'il convient d'utiliser **de manière exclusive** dans le cadre de son exercice professionnel.

- A partir du 1^{er} octobre 2016, vous pourrez également, indépendamment des messages directs adressés à l'un ou à l'autre d'entre nous, nous joindre collectivement sur l'adresse de messagerie spécialement créée pour vous : ipr.lettres@ac-dijon.fr. Cette disposition vise à traiter en équipe questions, suggestions et difficultés que vous pourriez avoir et à vous assurer des réponses régulières.

➤ **Missions spécifiques de chacun d'entre nous :**

Un prochain document vous parviendra sous peu, détaillant répartition des missions et des zones d'inspection prises en charge.

Nous vous adressons en ce début d'année nos salutations les plus cordiales.

Vos I.A-I.P.R.

Mme Célia ALEXANDER celia.alexander@ac-dijon.fr

Mme Véronique BOULHOL veronique.boulhol@ac-dijon.fr

M. Jérôme DESTAING jerome.destaing@ac-dijon.fr